

Préface

La loi « Hôpital, patients, santé et territoires » (HPST) du 21 juillet 2009 consacre une réforme fondamentale de notre système de santé. Le triple objectif de cette réforme est de décloisonner l'offre de soins, de moderniser les établissements de santé et, partant, d'améliorer de façon significative la prise en charge des patients dans le cadre d'un service public aux valeurs réaffirmées, consolidées.

L'évolution de la permanence des établissements de santé, la création des ARS et l'intégration des problématiques médico-sociales et sanitaires impactent fortement les métiers de directeurs d'établissement et de directeurs des soins.

Cette grande mutation institutionnelle s'inscrit dans le contexte d'une démographie professionnelle qui conduit à devoir anticiper d'importants flux de départs en retraite. Dans un système de santé qui se transforme rapidement, il m'est apparu essentiel qu'une réflexion profonde et concertée soit menée sur les métiers de direction dans les établissements, et en particulier sur l'évolution des missions des directeurs et de leurs compétences. C'est pourquoi j'ai demandé que la direction générale de l'offre de soins (DGOS) et le centre national de gestion (CNG) engagent ensemble et avec les partenaires sociaux une démarche approfondie de réflexion. Leurs travaux, menés au cours du premier trimestre 2010 et enrichis par de nombreux travaux d'experts et de personnes-clé, ont débouché sur l'élaboration de trois référentiels métiers, dont je me réjouis de la qualité.


Essentiels, ces référentiels permettront :

– de clarifier les conditions d'exercice professionnel des directeurs d'hôpital, directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social et directeurs de soins ;

– d’identifier les points communs ou de convergence (susceptibles de favoriser des passerelles) et les spécificités propres à chacun des métiers, liées en particulier à la nature des établissements ;

– de souligner la nécessité de recentrer leur action sur les activités stratégiques et de coordination (fonctions de pilotage et de management) et d’alléger l’importance de leurs tâches opérationnelles afin qu’ils puissent faire face à l’évolution du système de santé, et notamment à la complexification croissante à la fois de leur environnement et du panel d’activité de leurs établissements.

L’évolution concertée et réfléchie des métiers de direction des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux est une clé fondamentale de la modernisation de notre offre de soins. Résultats d’un travail de très grande qualité, les référentiels métiers que vous trouverez dans cet ouvrage constituent la première réalisation d’une réflexion que je souhaite ambitieuse et utile. Je vous en souhaite une bonne lecture.



Roselyne Bachelot-Narquin
Ministre de la santé et des sports